

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 11, chemin Quero

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général, adjoint de la susdite municipalité, que:

Le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 177-01 et tel qu'indiqué dans la grille de spécification, pour la propriété ci-haut mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 14 novembre 2023 à compter de 19 h 30, à la salle communautaire de Luskville, au 2024, route 148 à Pontiac.

La demande de dérogation mineure est adressée dans le cadre d'une recherche de conformité afin d'accorder la construction d'un 3^e bâtiment secondaire.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 19^{ième} jour d'octobre deux-mille-vingt-trois.



M. Louis-Alexandre Monast

Directeur général, adjoint et greffier, secrétaire - Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 19^{ième} jour d'octobre deux-mille-vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^{ième} jour d'octobre deux-mille-vingt-trois.



M. Louis-Alexandre Monast

Directeur général, adjoint et greffier, secrétaire - Trésorier